POUR ATTAKAPAS.—Le vapeur St. MARY, capitaine D. R. Mug[illegible], partant mardi 23 du courant, à [illegible] prend du fret et des passagers pour [illegible], debarcadère Sauvost, Franklin, Pattersonville, Baie de Berwick et tous [illegible] sur la route. [illegible] renseignements, s'adresser à bord [illegible] JOHN HALL, 1, Front Levee ou à P. J. PAVY & Co.

PAQUEBOT ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET LES ATTAKAPAS. **Pour St.-Martinville Attakapas.**—Le bateau neuf, superbe et fin marcheur, BELLE ISLE, cap. J. La[illegible], partira pour le port susdit et tous les points intermédiaires, mercredi 24 du courant, à midi. Les passagers sur la côte, Donaldsonville et [illegible] seront débarqués aux prix ordinaires [illegible]. Le BELLE ISLE débarquera aussi [illegible] des passagers sur toutes les habitations [illegible], depuis Pattersonville jusqu'à St [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord [illegible] FOLLAIN & BELLOCQ ou à A. B. BEIN.

POUR LES ATTAKAPAS. Le vapeur ST HELENA, capitaine [illegible], partira pour le port ci-dessus [illegible] Franklin, Pattersonville [illegible] 22 mars.

Arrangement d'Eté. Le vapeur BELLE CREOLE, capt John M. Scott, [illegible] BELLE CREOLE [illegible] P. A. CHAMPOMIER, [illegible] près Conti.

POUR LA BALIZE et tous les [illegible]. Le vapeur St. L[illegible] [illegible] la Nouvelle Orléans pour la Balize [illegible] A. LAROSE & Co, 71, Vieille Levee.

Paquebot de la Cote et de Lafourche.—Le bateau à vapeur ELISEA, capt J. G. Landry, [illegible] BRAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur ST. LANDRY, [illegible] J. H. MORRISON & Co.

POUR NEW-YORK. [illegible] J. W. STANTON & Co. [illegible] Magasins & Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Partant sans [illegible]. Le navire WABASH, cap. [illegible] J. W. STANTON & Co. [illegible] Magasins & Lafayette.

POUR BOSTON. [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR TAMPICO. [illegible] DUPHOLLEN & TURPIN, 11 Vieille Levee.

POUR LA HAVANE. Passage [illegible] P. SOULE [illegible] SIMMONS [illegible] Poydras [illegible] TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levee.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le beau trois mâts AMERIKA [illegible] JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire EXCHANGE, cap. Fisk [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire NARRAGANSETT, [illegible] PIERRE POUTZ.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire BOSTON, [illegible] I. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. La barque [illegible] JENKINS & TIGLER [illegible] O'KENNEDY & Co. 142 Toulouse.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] capitaine Drew [illegible] Pour fret de 300 [illegible] I. H. GALE, No 10 rue de la Commune.

POUR LONDRES.—La Barque fine [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] J. W. STANTON & Co. [illegible] Magasins & Lafayette.

POUR LIVERPOOL. Le navire JAMES CALDER, [illegible] I. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire FRANCONIA [illegible] I. H. GALE 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire LAWRENCE, cap. Brown, [illegible] I. H. GALE 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire JAMES MORAN, capt Morrison, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

LE FRANCO AMERICAIN. [illegible] journal français de New York [illegible]

Au Magasin fashionable, Rue de Chartres No 124. CORDEVIOLLE & LACROIX [illegible] POUR HABITS [illegible] POUR PANTALONS [illegible] POUR GILETS [illegible] Bazin anglais blanc double extra fin [illegible] Chapeaux Paris [illegible] nouveau genre. 15 mars

VOITURES. Le soussigné [illegible] Cabriolets, Rockaways, Carrols, Bogeys, Wagons; [illegible] A. E. CRANE, 66 St Charles, 19 dec—6m en face du Commercial Exchange.

DUFFAU, A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, rue Bourbon No 118, Ancien établissement de M. Brana, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No 141. 25 aout—1an

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par P. LONGIS, rue Royale No 116. 22 fev

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux à vendre par P. LONGIS, rue Royale, No 116. 22 fev

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P. LONGIS, rue Royale No 116. 22 fev

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS. Mardi, 23 mars 1847. NORMA, Grand opéra en 3 actes et 5 tableaux, Musique de Bellini. Précédé par la reprise de LA SŒUR DE JOCRISSE, Vaudeville en 1 acte. On commencera à 6 heures 1/2.

CONCERT A L'ARMORY HALL, Mercredi soir, 24 mars 1847. Dernier Grand Concert de MM. CAMILLO SIVORI et HENRI HERZ, Dans lequel ils seront assistés de Mme HAMMARSKOLD, M. NORES et de quatorze des plus distingués pianistes, (dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans) qui ont bien voulu prêter leur précieux concours.

Concert fantastique de Paganini.
Le Trémolo de C de Bériot, (demandé) par C Sivori.
Grandes variations sur la dernière pensée de Weber. Lucie de Lammermoor, demandé à la première fois, par H Herz.
Grand duo concertant sur la célèbre marche de Moïse en Egypte, exécuté pour la première fois par H Herz et C Sivori.
Le concert finira par l'ouverture de Guillaume Tell, (première fois), arrangée pour HUIT PIANOS ET SEIZE PIANISTES.
Elle sera exécutée par quatorze des plus distingués pianistes (dames et messieurs de cette ville), C Sivori et H Herz.

Prix des billets: Une piastre.

On a placé un nombre suffisant de billets dans les principaux magasins de musique et hôtels où le public verra la nécessité de se munir d'avance jusqu'à six heures le jour du concert afin que le nombre des billets qui devraient être vendus à la porte puisse être limité pour ne pas dépasser la capacité de la salle.

Le concert commencera à 8 heures.

Les personnes qui auront des demandes contre MM Herz et Sivori, voudront présenter leurs notes mercredi le 24 à dix heures, le matin au plus tard. 19 mars—4

TOM POUCE.

Le fameux nain de Virginie, colonel Chaffin, l'homme le plus petit qui soit au monde, âgé de 21 ans, taille de 25 pouces, pesant 25 livres, restera six jours seulement dans cette ville. On pourra le voir à l'Armory Hall à partir du 22 courant, Lundi, de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents. Enfants, moitié prix. 22 mars.

SALLE DE BAL DU RAIL ROAD PONTCHARTRAIN. [illegible] LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette ville est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un Grand Bal Paré et Masqué tous les Dimanches. [illegible] Entrée aux bals: Cavaliers $1, gratis pour les Dames. Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie. 22 mars. I. TRIGANT, Directeur.

Reouverture de la Galerie de Cook. ON y a ajouté deux superbes tableaux par Anelli, le Déluge et Conrad et Gulnare dans la scène de la prison, tirée du Corsaire de Byron. Les propriétaires [illegible] St Louis, avec la Fin du Monde, sont heureux de pouvoir annoncer au public qu'ils ont fait des arrangements qui leur permettent de la faire voir, en même temps que la belle collection des peintures de M. Cook, au No 13, rue St Charles, et cette réunion forme la plus belle exhibition que l'on ait jamais vue à la Nouvelle Orléans. Les heures de l'exhibition sont de 9 A. M. à 3 P. M. et de 6 à 10 P. M. Prix d'entrée, 50 cents—Billets pour la saison, $1. Le dimanche sur l'ouverture de 6 à 10 P. M. 22 mars.

GRANDE EXHIBITION. UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis [illegible] des Titien, des Corrège, des Claude, des Raphaël, des Murillo, des Salvator Rosa, des Carlo Dolce, des Vandyck, &c. &c. &c. [illegible] Prix $2. 6mars

AVIS. [illegible] Signé MAUNSEL WHITE, Chairman. G. COOK, WALTER BRASHEAR. 23jan—90j

Cent Nègres à vendre. Hope H. Slatter, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade. RECEMMENT arrivés cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre se trouvent de bonnes servantes de maison, les ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, garçons d'habitation, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux ci avant de faire leur achats ailleurs. JAS. T. BLAKENEY, Agent. 21 oct—6m Encog des rues Moreau et Esplanade

NÈGRES À VENDRE. LES soussignés établis au No 56, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à être de ceux qui recevront le plus régulièrement des esclaves des deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciennes amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous. N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT, 11 nov—6m 56, Esplanade.

Bureau des Naissances et Décès. PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE. AVIS AU PUBLIC. AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'avise les habitants de la susdite paroisse et ville à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée.

ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819. Art. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours, cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq, la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

Art. 2nd. Le décès de toute personne libre résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité. 10 avril F. M. CROZAT.

Drogues et Médicaments. En débarquement du navire SOLON du Havre: 300 lb Grande absinthe, 150 lb petite absinthe, 200 lb Mélisse verte, 200 lb Hysope mondé, 250 lb Fenouil de Florence, 400 lb Coriandre, 150 lb Oseille de Lyon en pâte, 20,000 Capsules étains, numéros assortis, 300 lb Mauve en feuille, 80 onces Essence de Rose, 60 Essence de Portugal do Extrait double de Jasmin, 6 lb Essence d'amande amère, 4 lb Extrait de Roseda, jonquille, tubéreuse, 300 bouteilles Elixir antiglaireux, 300 do Chlorure Labarraque, 150 lb Alcali volatil pur, 2000 lb fécule pomme de terre, 200 pots pommade au garou, L. Dubosan, 100 flacons poudre de Quesneville, 200 boites Pastilles de Vichy, 100 boites Capsules à l'huile de foie de morue, 100 do Papier épispastique de Vée, 300 do Pilules de santé, Dr Franck, 15,000 pois d'iris, numéros assortis, 100 lb Fleurs de Guimauve, 100 lb do Camomille, 50 lb do de Tilleuls, 25 lb do de Mauve, 25 lb Racine d'Angélique, 150 lb do de Guimauve, 40 lb do de Saponaire, 600 pots Fayence 1 once, 400 pots Fayence 1/2 once. Un grand assortiment de cornues de matras et flacons à double tubulure, 600 camphotières Raspail coco et os, 100 flacons Capsules de Raquin, Un assortiment complet de produits chimiques tels que: Valérianate de quinine, valérianate de zinc, valérianate de fer, &c. &c. A vendre P. CUSACHS, 17mars Encoig. Condé & St. Philippe.

A VENDRE par le soussigné, pour ces diverses consignations: 50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St-Julien, 20 barriques, do do, 30 do St-Julien et Margaux, 1841, 25 caisses prunes à l'eau-de-vie, 60 — cerises à l'eau-de-vie, 25 — absinthe Suisse, 3 — de 50 paniers pruneaux. Sardines à l'huile en caisses de 24 et 50 boites, vin blanc Sauternes 1834 en demi barriques et en caisses, bouchons à liqueur et à damejeannes; [illegible] huile d'olives, &c. &c. VICTOR MAIGNAN, [illegible] 66, rue St Louis.

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir: La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pour guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'inflammation, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr. Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chatain ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brulures, les erysipèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 déc—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépot chez Bertrand & Simon, *Encoignure Royale et Bienville.* La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir rattacher toutes les maladies d'enfance à cette cause unique, on est convaincu que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lors que le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui remplisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 11nov

Sirop indien végétal, de Richard. CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dyssenterie sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle Orléans: Pharmacie Chabance, coin Royale et Hôpital, — Pinac, coin Orléans et Dauphine, Sickles & Co, 24, rue des Magasins. A la Mobile: — Spooner, coin Dauphine et Joaquin. Prix $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846. M. Richard—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c. dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A BARBEY.

M. Richard,—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnaient. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète. Nlle Orléans, 12 janvier 1847. C GREEN, Au coin des rues Commerce et Lafayette.

Mobile, 15 octobre 1846. Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville. E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment. Mobile, 2 décembre 1844. J B GAUTHERIN

Bartholome Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico: Que habiendo hecho uso del Sirope Vegetal de M. Richard, en varios de mi familia, y particularmente en los niños, ha sentido el mejor efecto que se puede desear, por cuya causa me tomo la libertad de recomendar dicho Sirope Vegetal a todos mis paysanos residentes en este pays. Mobila, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ.

M. Richard—Attaqué depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre sirop qui me rendit immédiatement. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou de dyssenterie. Mobile, 20 janvier 1845. CH HANFORD.

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop pour moi même et dans ma famille, pendant les deux dernières années, et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres. Mobile, 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes aux originaux. Ce 23 novembre 1846. T SEYMOUR, Juge de Paix. Comté de Mobile. 10mars—1an

TRESOR DE LA POITRINE. Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris. DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau. Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes. Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande. On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. 10v

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE ORLEANS. LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON. Ils auront aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic mis en paquet d'une demi livre et jusqu'en quantités de 500 livres. Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et beau que ce qui vient de l'extérieur.

VERNIS—A meubles et à voitures, vernis mastic et vernis noir; vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 500 livres; blanc de céruse pur, idem extra, et No 1; Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ocre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire, Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert, Brunswick, Noir chinoise et Noir bleuâtre, Ombre de Turquie, Umber anglais, Vert Parisien, Mastic en blades et en gremer, Couleurs pour peintures en tubes; Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Venitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Puce de Hollande, Rose-puce, Chrome jaune et vert; Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillon, Lacque, Bleu de raffineur et noir patenté.

Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi:—Une composition pour peindre les toits des maisons et les entourages. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.

Ils tiennent un assortiment général de vitres pour croisées et pour cadres de gravures; des couleurs et instruments de peintres de portraits, et tous autres articles concernant la peinture des maisons, enseignes &c. ROBERT CLANNON & Co. 7 nov—1an 46, rue du Canal

CAFE—280 sacs en débarquement du brick T[illegible], à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 1er mars 26, Vieille Levée.

VIN DE MARSEILLE—50 barriques en débarquement du navire Mary Pleasants, à vendre par AUG MOLIER, 1mars—6f Rue St Louis, 90.

VIN SUPERIEUR—16 barriques vin rouge supérieur en débarquement du navire Algoma, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 1mars rue St Louis, 90.

MERINOS—25 pièces mérinos français à vendre par LOBSON & SILVESTRE, 1mars 36, rue de Chartres.

200 sacs Poivre—200 caisses Sucre de Boston, 1000 barils Maquereaux, No 1, 2 et 3; 1000 caisses do, 60 balles Denims; 1000 boites Thé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 11mars 40, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux: 16 balles de 30 milliers chaque bouchons pointus, 6 do bouchons diverses qualités, 3 do do à damejeannes. Vor MAIGNAN, 10 mars 87, rue St Louis.

CHANDELLES—En débarquement du James Andrew, de Boston, 112 caisses chandelles de 4, 5, 6, 8 & 10 à la livre, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 10mars 11 & 15, St Louis.

EN débarquement à bord du brick Amerika, de Bordeaux: 12 barriques vin rouge Grave Blanquefort, 12 do do St Estèphe Médoc, 24 do do Macau Médoc, 45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par B TALAMON, 10 mars 182, rue Royale.

SELENITE, préparation chimique pour teindre les cheveux, généralement employé aujourd'hui. Cet article vient en flacons marqués de A & G chaque lettre donne une nuance différente. L'emploi en est très facile et n'offre aucun danger, à vendre par H BONNABEL, 10mars Rue Tchoupitoulas, encoig. Natchez.

REÇU par les derniers arrivages du Havre: Robes brodées, blanches et en couleur; Mousseline brodée pour robes. Jeux de rideaux brodés; Idem en pièces, damassés en pièces; Guinghams, etc. etc. A vendre par Fx PERRET, 10 fev [illegible] rue Bienville.

COGNAC—18 quartants de la maison J J Dupuy [illegible] Algona [illegible] TALAMON [illegible]

VIN—16 barriques rouge [illegible] Montferrand, 1841 [illegible] TALAMON [illegible]

RIZ DE LA CAROLINE—17 tierçons, à vendre par [illegible]

Mairie de la Nlle-Orléans, Conseil de la Municipalité No Un. *Séance du 1er mars 1847.*

Résolu que les résolutions passées par le Conseil des Marguilliers de l'Eglise St Louis, le 17 février 1847, relativement à l'enlèvement des tombes du vieux cimetière qui complètent sur la rue St-Louis sont et demeurent approuvées et acceptées;

Résolu que le voyer est requis de faire remblayer et élever d'une manière convenable toutes les parties basses du vieux cimetière qui font face aux rues Conti et du Bassin.

Résolu qu'aussitôt l'achèvement des nouveaux fours, à la construction desquels il est pourvu, aucun corps ne pourra recevoir de sépulture dans les fours qui empiètent sur la rue St Louis; et le Maire est requis de veiller à ce que la présente résolution soit rigoureusement exécutée;

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à céder et transporter en toute propriété un des fours construits, en vertu de ce qui précède, à toute personne ou famille qui prouvera qu'elle est propriétaire de l'un des anciens fours sur la rue St-Louis. Pourvu, bien entendu, que ladite personne ou ladite famille renonce à tout jamais aux droits qu'elle peut avoir sur le four de la rue St-Louis, et en retire les restes qui y seraient déposés;

Résolu que toutes les fois qu'une personne ou une famille préférera bâtir une tombe plutôt que de prendre un des nouveaux fours, dont il est ci dessus parlé, le Maire lui donnera un warrant pour le montant total de la valeur de l'un des nouveaux fours, et ce, sur le certificat du voyer que la tombe a été construite, et à la charge par la dite personne ou famille de se conformer aux conditions stipulées dans la résolution qui précède.

(Signé) JH. GENOIS, recorder. Approuvé, le 4 mars 1847. (Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

CONSEIL DES MARGUILLERS. *Séance extraordinaire de mercredi, 17 fév. 1847.* Résolu que la Fabrique de l'Eglise St-Louis fait abandon à la Municipalité No Un, de la ville de la Nlle-Orléans, de la portion du cimetière No Un, faisant face à la rue St Louis, qui empiète sur la dite rue, d'après l'alignement donné à ladite rue, à partir de la rue du Bassin vers le bayou St-Jean, à la charge par ladite Municipalité: 1o—De faire construire des caveaux, dits fours, du côté du cimetière qui fait face à la rue du Bassin et à la rue Conti, pour y transporter, avec le consentement des familles intéressées, les corps qui sont actuellement déposés dans les caveaux construits sur la partie du terrain formant ledit empiètement; 2o—Dans le cas que quelques unes des familles auxquelles appartiennent les caveaux susmentionnés, préfèrent déposer les corps dans des tombes particulières, la Municipalité leur allouera l'équivalent du coût de construction d'un caveau, et dans ce cas la Fabrique désignera un lot de terre dans ledit cimetière pour y construire une tombe. 3o—La municipalité fera remblayer la portion du cimetière qui a besoin de l'être par suite de l'élévation des banquettes qu'elle a fait faire rues du Bassin et Conti, et fera aussi construire un mur de dimension convenable tout le long du cimetière sur la rue St-Louis, à partir de la rue du Bassin, et confectionner la banquette sur ladite rue. 8 mars—30

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN. Ordonnance pour défendre plus efficacement le jeu dans les limites de cette Municipalité.

Attendu que nombre d'individus se sont, dans ces derniers temps, livrés avec impunité tant au jeu qu'à des actes d'escroquerie en violation flagrante des lois de l'Etat et de la moralité publique, et ont attiré dans leurs pièges des personnes imprudentes; et attendu que ce Conseil est décidé à prévenir pour l'avenir la perpétration de ces actes dont la tendance est aussi dangereuse que criminelle, en conséquence, il est résolu que le Recorder de cette Municipalité est autorisé à allouer de tous fonds du Trésor, non autrement appropriés, une somme de cent piastres à toute personne qui lui donnera les informations suivantes, le nom du dénonciateur devant être tenu secret par le Recorder, savoir:

1o La maison dans laquelle on jouera dans cette Municipalité, contrairement aux lois de l'Etat maintenant en vigueur.
2o L'espèce et la nature du jeu qu'on y jouera.
3o Le nom ou les noms de la personne ou des personnes tenant la maison.
4o Le nom ou les noms de l'individu ou des individus tenant ledit jeu.
5o Les noms de toutes les personnes qui fréquentent la dite maison et qui auront pris part audit jeu ou auront été présentes, lorsque l'on jouait.

Bien entendu que la susdite récompense ne sera payée au dénonciateur, qu'après la condamnation de la partie accusée. Il est de plus résolu, qu'il sera du devoir du Recorder, toutes les fois que dans son opinion les dénonciations qu'il aura reçues seront dignes de foi, de transmettre immédiatement à l'avocat-général ou à l'avocat de district, les noms des personnes dont il est fait mention ci-dessus, afin que celles-ci puissent être citées à comparaître et à donner leur témoignage en faveur de l'Etat, tant contre la personne ou les personnes tenant la maison de jeu, que contre les personnes tenant le jeu ou les dits jeux.

Il est de plus résolu, que dans le cas où l'individu dénoncé serait, sur les dites informations, trouvé coupable devant la Cour Criminelle, le dénonçant aura droit de recevoir non-seulement la récompense de cent piastres ci-dessus mentionnée, mais encore la moitié de l'amende qui aurait été payée par la partie trouvée coupable, et le nom du dénonciateur ne sera pas révélé.

Il est de plus résolu, qu'aussitôt après l'adoption de la présente ordonnance, il sera du devoir de tous les officiers et sous-officiers de la police de jour et de nuit, et aussi de tous les commissaires de police, de prêter serment entre les mains du Maire, qu'ils emploieront avec zèle et fidélité, tous leurs efforts pour découvrir et arrêter à l'avenir toute personne qui violerait les lois sur les jeux.

Signé JOSEPH GENOIS, Recorder. Approuvé le 20 février 1847. Signé E. MONTEGUT, Maire.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Middlesex, venant du Havre: [illegible] Paquets blancs et jaunes, pour gilets, Cols, mousseline brodée [illegible] Mouchoirs batiste [illegible] Mousseline imprimée [illegible] Cravattes [illegible] Chaussettes [illegible] Voilettes, noires et blanches, Bretelles, coton blanc, do gomme élastique [illegible] Boutons de nacre, de verre, pour habits, Peignes d'écaille, buffle [illegible] Eau de Cologne, de Marie Farina [illegible] parfumeurs de Paris, Parfumeries fines en boîte, crème de Perse, savons, huile, essences, &c. &c. do hygiénique, d'après le système Raspail. En magasin, L'histoire naturelle de la santé, par F. V. Raspail, Le manuel annuaire en français et en anglais, Le procès et défense de F. V. Raspail. Tous les médicaments nécessaires pour suivre sa méthode. F. & J. LACOSTE, 9mars 105, rue Royale.

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 204 barriques vin rouge Montferrand, 28 do do St Emilion No 3, 24 do do do No 2, 8 do do Haut St Emilion, 4 do do St Estèphe Médoc, 27 demi barriques vin rouge, St Emilion No 3, 30 tierçons vin blanc Sauterne, 25 caisses vin rouge, St Emilion No 3, 25 do do do No 2, 25 do do St Estèphe Médoc, 25 do do blanc Sauterne, 25 do do blanc Barsac. En magasin, d'importations récentes: 200 barriques vin rouge des marques St Emilion, St-Estèphe, St Julien et Château Margaux, 120 demi barriques vin rouge, des marques ci-dessus. 10 barriques vin rouge, vieux Lafitte, 350 caisses vins rouges et blancs, diverses marques, 400 caisses liqueurs assorties et maraskino, Curaçao de Hollande, Dantzick, guignolet, kirsh, absinthe et anisette, etc. 100 caisses vin gen. d'Esp. muscat Lunel et Co, 250 milliers bouchons fins sup. à dame jeanne, F & J LACOSTE, mars 105, Royale.

O. TALAMON, *Rue de Chartres No 41.* OFFRE à vendre au débarquement des navires Narraganset et Vaïiron, du Havre: 2 caisses chemises de couleur, 6 balles cotonnade bleue unie, 2 caisses mouchoirs madras ordinaires, 1 caisse bourres en soie, 1 caisse houppes de cygne. 9mars

O'TALAMON, RUE DE CHARTRES, No 41. OFFRE à vendre au débarquement des navires Vicksburg et Wabash, de New York: 3 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yards, 2 do Savonnettes rondes; 2 do baleines pour robes et corsets, 1 do peignes nouvelle forme. 9 mars

A VENDRE, en débarquement du brick Amerika, capitaine Stephanson, venant de Bordeaux: 48 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2, 90 tierçons vin blanc Barsac, 1843, 10 barils de 20 gallons Cognac, A. Souffron, 18 tierçons vinaigre de vin blanc, 20 caisses sardines en boîtes et demi-boîtes, 50 paniers bouteilles vides 22 onces, par NUMA LACOSTE, 8 mars 103 rue Royale

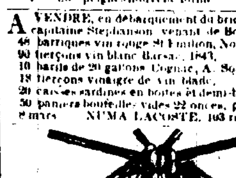

FUSILS DE CHASSE. REÇU par les navires Ed. [illegible] et Viola, un assortiment de FUSILS doubles et simples, de l'un des meilleurs fabricants anglais. Ces fusils sont finis d'après les modèles les plus convenables pour ce marché. Aussi—Pistolets à six coups, Sac à plomb, Poire à poudre, Fourreaux imperméables, Cheminées et Tournevis, Capsules anglaises et françaises de qualité supérieure. A vendre par A [illegible], 3 oct—6m 26, rue Toulouse.

GARTHWAITE, PAYAN & Co. No. 10, rue du Canal, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres. *Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.* EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, ils viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE [illegible] qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas.

ARTICLES POUR LES HABITANTS—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-feit, paletots, surtouts, habits-sacs, noirs, gris-mélange et satinet à carreaux; gilets de dessous noir-mélangé et croisés; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en ginga bleu, et en coton; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.

ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambie et Joinville.

PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonade de fantaisie et log-cabin.

GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.

Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

[illegible] A L'EAU DE VIE—400 caisses des [illegible] Clermont, Motelay, [illegible] à vendre par LOREILHE & CO. [illegible]

[illegible] LOBSON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

$1,500 DE RECOMPENSE.

EN OUTRE de la récompense offerte par le Maréchal des Etats Unis, je donnerai CINQ CENTS PIASTRES pour l'arrestation de FRANCIS D. NEWCOMB, qui s'est échappé de la prison de Paroisse dans la soirée du 27 février 1847. Ledit Newcomb est âgé d'environ 45 ans, beau teint, robuste et bien pris. Il a les yeux d'un bleu tendre, la barbe et les cheveux grisâtres et est de la taille de cinq pieds 8 à 9 pouces. Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, 1er mars 1847. JOHN L. LEWIS, Shérif.

VICTOR [illegible] ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui, et se recommande à ses amis. Rue St-Louis, 87. Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD, 1dec—1an Bureau 143, coin Ursulines et Levée.

On va crier au Miracle. 200 FRANCS DE MUSIQUE ET LE JOURNAL LE MIEUX REDIGE, pour $12 par An. 7 ALBUMS INEDITS qui viennent de paraître. Trois albums de chant, un de piano, un de quadrilles, un de valses, un de polkas. LA FRANCE MUSICALE. Journal de musique paraissant à Paris tous les dimanches, depuis le 1er janvier 1847.—On s'abonne à la librairie de V. HEBERT, 149, rue de Chartres. NOTA.—Tout abonné nouveau ou ancien qui renouvelle son abonnement, reçoit de suite GRATIS à titre de prime, les albums suivants, complètement inédits: 1o Les Fleurs d'Italie;—2o la Rosée;—3o les Etoiles d'Italie;—4o le Jardin d'hiver;—5o les Bayadères;—6o la Tour de Babel;—7o Danse des Fées. ET DE PLUS Les Ruines d'Athènes et le roi Etienne, 2 grandes partitions de L. Van Beethoven. 16mars

ATLAS DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.—Les abonnés à l'Atlas, cartes et plans de l'histoire du Consulat et de l'Empire, de Thiers, trouveront la 4me livraison chez Vor HEBERT, Libraire, 16mars 149, rue de Chartres.

QUATRIEME livraison de l'**Echo des Feuilletons.**—Le 1er numéro de la 7e année, qui a commencé en octobre 1846, contenant la fin de la Châtelaine de Wagram, Charles VIII à Toscanelle et la Quiquengrogne, vient d'être reçu par le soussigné, et est prêt à être délivré. L'agent profite de cette occasion pour rappeler aux abonnés que le prix a été fixé à $2 50 par an au lieu de $3. Vor HEBERT, Libraire, 16mars 149, rue de Chartres.

LIBRAIRIE DE V. HEBERT, 149, rue de Chartres. **Nouveautés littéraires.** REÇU à cette Librairie, par le navire Waldron, du Havre: Magasin Pittoresque, 14me année. Hombron Aventures des Voyageurs. Lemaistre de Sacy; la Sainte Bible, nouvelle édition illustrée de plus de 20 gravures des plus grands maîtres. 1 fort volume grand in-8o, publié par Furne. Pothier, œuvres complètes, 11 volumes; Bouchardat, Formulaire magistral, do Annuaire de thérapeutique; do Supplément à l'Annuaire. Weiss, Biographie universelle, 6 volumes. L. Reybaud, Jérome Paturot, 1 volume. [illegible], Poisons de Paris, 1 volume. Charles VI, opéra en 5 actes. Raspail, Manuel annuaire de la Santé, nouvelle édition 1 vol in-8o. 17 mars

F. V. RASPAIL. MANUEL annuaire de la Santé 1 vol, en vente chez Vor HEBERT, 12mars 149 rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire [illegible] de New-York un assortiment de [illegible] tant pour bois que pour charbon, [illegible] l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matières, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en [illegible] 30 ou 40 gallons [illegible] J. MASPEREAU & Co, 1er jan Rue Condé, No 22.

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur. **FORGES PORTATIVES.** LES soussignés, agents de la manufacture, vendent des forges [illegible] J. MASPEREAU & Co, 1er jan Rue Condé, No 22.

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL.—MARS 1847. SONT invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: [illegible list of names]

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rempart et St Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 19 mars

RAVELET & HUET, Importeurs de Marchandises françaises, 35, rue de Chartres, au premier. Vente en gros seulement. OFFRENT à vendre [illegible] Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à visiter cet assortiment de marchandises qui seront vendues à bas prix pour clore la liquidation qui devra avoir lieu au 15 avril, sans remise. En plus, un grand assortiment d'articles français d'importation récente, à vendre à des conditions très avantageuses. 8 mars

B. Antognini & Co., Rue Conti, 40. FABRICANTS de Billards tiennent un grand assortiment d'articles concernant le billard, tels que Tapis, Queues, Billes &c. &c. se chargent aussi de garnir les bandes de billards en caoutchouc et de différentes manières et à garantie. On trouvera également chez eux, un superbe assortiment de Fourneaux économiques d'une utilité reconnue, des ustensiles de cuisine, des toilettes, chapeaux et chapeaux de Panama. Achètent et vendent des Billards d'occasion. 22 mars

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, FACTEURS DE PIANOS, Rue Conti, 44, entre Chartres et Royale. MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, facteurs de pianos, inventeurs du système [illegible] perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, pianos droits et obliques. M. Thalberg a bien voulu se charger du choix [illegible] MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

PIANOS. LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleures fabriques de Paris, tels que pianos à queue, carrés et Picolos, grand format [illegible] doit en recevoir plusieurs autres incessamment. [illegible] chez MM. Pleyel & Co, H. Herz & Co, etc. [illegible] A. PERIER, Rue Royale, No. 292, entre St-Philippe et Ursulines. Il y aura constamment dans les magasins de M. A. Périer, un dépôt des pianos de la fabrique Pleyel. 5 nov—6m

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre [illegible] Une MULE [illegible] 15 mars—10f MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

VIN de Catalogne—300 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, rue St-Louis, 90.

LE soussigné désirant de clore ses ventes, annonce que pendant son grand stock de Marchandises de Fantaisie et de Modes, est déterminé à réduire ses prix [illegible] Habillements en cachemire riches, mousseline de laine, soieries, satin broché, mousseline, tarlatane, et dentelle brodée; en châles de cachemire, soie, laine et mérinos; manteaux brodés et en [illegible] uni, pélerines et visites, rubans, fleurs, dentelles et broderies, gants, bas et articles de fantaisie, bonnets pour dames, demoiselles et fillettes, en tout genre; corsets, parasols et ombrelles, ridicules, bourses et ornements de tête; peignes d'un nouveau style, colliers et bracelets, etc. etc. Les marchands et détaillans de la campagne trouveront qu'il est de leur intérêt de venir examiner ces marchandises. D P WAYMOUTH, 12 jan 57 rue du Canal

Chapellerie Parisienne. A. MARCHAL, 40, rue de Chartres, REÇOIT par le Taïma, du Havre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits.

300 douz. chapeaux paille marins, bords doubles, 100 do [illegible] gris et noirs, 50 do forme mode Bridi, 200 do marine, bords simples, 250 do montagnes, 200 do bambins Italie, forme Bridi et flambardus, 900 do suisse bambins, forme Bridi et flambardus, 50 do pour cadets, blancs, gris et noirs, 4 do Rat musqué de Meunier, 4 do Castor gris do, 4 do Castor superfin de Pinaud, 20 do soie velours extra do, 4 do gris ras grands bords, Watson, 4 do Tyrolienne Pinaud.

Tous ces chapeaux sortent des maisons ci dessus désignées, et ont été fabriqués avec un soin tout particulier.

PANAMAS: Un grand choix de cet article à vendre en gros et en détail.—Aussi, un grand assortiment de casquettes flambards, cannes, parapluies, cravaches, &c. &c. 13 mars

N DE GOER & RIFFLARD, 21 RUE DES MAGASINS, *MARCHANDISES FRANCAISES.* REÇU par les navires Brunswick, François de Paule, James N. Cooper, Amazon et Tallahassee du Havre: 7 caisses Italienne à rideaux rouge, Chamois unis satiné, 4 do Rideaux brodés riches et damassé, 4 do Mousseline suisse, unie et carreaux, 2 do Passementerie, pour rideaux, 5 do Mouchoirs madras, dessins nouveaux, 3 do Mouchoir batiste, brodés, ourlé, unis et couleur, 2 do Drap noir, extra fin, 2 do Percaline imprimée, 4 do Indiennes do, 4 do Mousseline laine noire, 5/4 qr, 4 do Gingham garanti bon teint, 3 do Jaconats, nouvauté, gros, Oller, Roman Co, 2 do Organdi, do do do do, 4 do Jaconats haute nouveauté Dollfus Mieg Co, 4 do Organdi, do do do do, 6 do Bareges, grande nouvauté très riches pour robes, 6 do Ombrelles et Parapluies, toute grandeur, 6 do Chapeaux soie et feutre.

MARCHANDISES ANGLAISES. Reçu par les navires Onlysky, Excelsior, Diadem de Liverpool et Collingwood de Glasgow: 2 caisses Toile de l'Inde, 3 do Fil patente de Marshall, 10 do Fil de [illegible], 10 do Toile d'Irlande pièces et demi pièces, 30 balles Coutelle, Osnaburg, Burlaps et Tailors paddings, 6 caisses Toile à drap 12 qr., 20 do Toile de Russie blanche et écrue, 15 do Coton plié en forme de toile, 10 do Indiennes imprimées, fond clair et ombré, 10 do Jaconats et nansouks, imprimés et blanc, 10 do Mousseline à carreaux, 15 do Brun blanc et écru unis et carreaux, 2 do Petticoats et robes princesse royale.

Toutes ces marchandises sont de première qualité, et seront vendues à bas prix pour du comptant ou du bon papier. 6 jan

Magasin de Groceries, Encoignure Royale et Dumaine. LE soussigné offre à vendre un Assortiment complet de ce qu'il ont, et d'importation directe de France. Vin en barriques et demi barriques, rouge et blanc de toutes qualités. Vins en caisses, aussi rouge et blanc, Vin de Champagne des meilleures marques, Liqueurs assorties fines, surfines et supérieures de Bordeaux et Paris, Cognac, kirsch, anisette, guignolet, [illegible] genièvre de Hollande, Madère, Xérès, Frontignan, de Malaga doux et sec, Marasquin, [illegible] Fruits assortis au jus et à l'eau de vie, pruneaux en paniers de toutes grandeurs et en boites, fines patentes. Conserves telles que pâtés truffés assortis, aussi nos truffes, [illegible] sardines à l'huile, câpres, [illegible] Aussi en magasin, conserves de toutes espèces en provenance de manufactures américaines. Il a toujours à la disposition de ses acheteurs un assortiment de vins à la douzaine et à la demi-douzaine. [illegible] 19j Encoignure Royale et Dumaine.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer les dames [illegible] 11 mars 146, rue Royale.

A vendre par le soussigné. 40 barriques vin rouge vieux Château Margaux, 40 do do do Marquis d'Aligre, 40 do do do Château Léoville, 20 do do do Château Lafitte, 12 do do do Très vieux Château Léoville, 100 caisses vin blanc Haut Sauterne, 100 caisses vin vieux rouge, [illegible] 25 do do Blanc Haut Sauterne, [illegible] 50 barriques vin rouge bon ordinaire St Julien, [illegible] St Emilion, [illegible] St Estèphe, [illegible] Pauillac, [illegible] 50 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau de vie, 50 do do fruits à l'eau de vie, 50 do do poires à l'eau de vie, 50 do Absinthe de Suisse [illegible] & Co, 50 do Kirsch [illegible], 25 do do de Bordeaux, 100 do de curaçao bon ordinaire, 50 do do supérieur, 10 do de marasquin supérieur, 10 do Eau d'or de Dantzick supérieur, 10 do Eau d'or bon ordinaire, 50 do de liqueurs de Bordeaux assorties, 10 do do do supérieure, 50 douzaines de guignolet, 500 paniers anisette de Bordeaux surfine, 300 do do do supérieure, 100 boites de truffes, 100 1/2 boites de cèpes à l'huile, 50 rames papier à lettre, 20,000 bouchons à dame jeannes, 20,000 bouchons pointus, 1000,000 bouchons longs, 500,000 bouchons différente qualité, 20,000 bouchons à demi bouteilles. POUGET fils. 11jan Rue Royale, 147, entre Toulouse et St-Louis.

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de groceries aux prix les plus modérés: Jambons sucrés des meilleures marques, Langues fumées de Buffalo, café Havane et Rio, Café Java en sacs convenables pour les familles, [illegible] Petits pois en conserves, cèpes à l'huile, Champignons accommodés, Fromage de Gruyère, de Hollande et Neufchatel, Fruits assortis conservés au naturel, Confitures assorties de la Havane, Prunes sèches en paquets et en boites, Figues sèches en petits tambours, Amandes à coques tendres, raisins secs de Malaga, Blanc de baleine des premières marques, Sucre en poudre de Boston, thé vert et noir, Beurre de Goshen, raisins de Muscat, &c. &c. [illegible] 24 fev Encoignure des rues Royale et Dumaine.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS. REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés: 1 caisse ombrelles, riches nouveautés, 2 do bareges et balzorines imprimées, 6 balles jaconat fantaisie et [illegible] nouveauté, 6 balles mousselines satinées et brillantées, 4 balles mousselines marquises et organdis imprimés, 1 caisses mousseline suisse, brodé couleur, 2 do do do blanches, 2 do rubans fantaisie nouveautés, 1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis, 1 do bareges noirs et verts, 1 do coton chaîné à rideaux, 1 do do satiné et façonné, 1 do damas laine à rideaux, 1 do do coton do, 1 do chaussettes coton écru, 1 do do gris mêlé, 1 do bas coton blanc assortis, 1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet, 1 do do do brodés et à rivière, 1 do mérinos double pour à habits, 1 do do do façonné à pantalons, 6 balles coutil fantaisie, 4 do cotonnades de printemps assortis, 1 do jupons crinoline, 1 do corsets. Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire, cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barège et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dont leur genre. LORNE & FROIS, 4fev 21, rue de Chartres

AUX BELLES OMBRES. Rue Bourbon, entre St-Pierre et Orléans, No 197. CHARLES JUDICIS, TEINTURIER DEGRAISSEUR, INFORME le public et les marchands de nouveautés, principalement les dames de la Nouvelle Orléans, qu'en ce moment il vient d'ouvrir un établissement en fait de teinture-nettoyage d'habillements, tant pour hommes que pour dames; blanchit les robes brochées et autres à neuf; remet parfaitement dans leur état primitif les robes de satin blanc; nettoie les tapis, rideaux et tout ce qui concerne un appartement; teint toutes sortes d'étoffes en tout genre et donne l'apprêt neuf, sans piqûres d'épingles. Informe également le public, qu'il n'existe aucun système de teinture nettoyage et apprêt par la vapeur. Il prie les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, de vouloir passer chez lui; elles seront à même de voir qu'il n'existe aucun de ces systèmes, et que seulement on échauffe les chaudières cylindres par la vapeur, pour abréger le temps et rendre l'ouvrage plus propre. Il a l'avantage sur ses confrères d'être le seul possesseur de ces machines; ses chaudières-cylindres et apprêt sont échauffés par un même feu. Il prie les personnes qui n'auraient pas été satisfaites des objets qu'elles auraient confiés à ceux qui exercent cette même profession, de vouloir mettre son savoir à l'épreuve. [illegible] nov—1an

VIEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estèphe, 30 do Margaux, 40 St Emilion; 30 de Médoc, 30 demi-barriques Médoc; 15 barriques vieux vins Haut Brion, Lafitte & La Mission, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR, 11 Conti.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Jean Baptiste Fleury, décédé. PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 354—En vertu d'un ordre de vente, daté du 25 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le mardi 30 de mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir: 1o Un lot de terre, situé au faubourg Duverge, sur la rive droite du fleuve, et immédiatement en face du ferry de la 1re Municipalité; le dit lot forme l'encoignure des rues Patterson et Villeré et Bonis, et mesure au pied français cent vingt pieds de face aux rues Patterson et Villeré, sur deux cent vingt huit pieds de profondeur et face à la rue Bonis, et deux cent vingt quatre pieds dix pouces une ligne sur la ligne opposée. Le dit lot de terre fait partie du lot désigné sous le No Deux, sur le plan du dit faubourg Duverge, dressé par Claude Nicolas Bouchon, voyer, en mai 1819, dont une copie est déposée en l'étude de Wm Christy, notaire public, comme successeur de Hugues Lavergne; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. 2o—Un lot de terre situé au même faubourg et formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant, au pied français, cent vingt pieds de face à la rue Patterson, et s'étendant en profondeur jusqu'à la Levée; le fleuve Mississippi formant la ligne du fond; le dit lot de terre faisant partie de l'îlet désigné sous le No Cinquante Cinq; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. 3o—Quatre terrains, situés au faubourg Franklin et désignés sous les Nos 14, 15, 16 et 17 de l'îlet No 298, qui se trouvent renfermés entre les rues des Champs, de la Loi, des Magistrats, et la promenade Franklin. Les dits terrains Nos 14 et 15 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue de la Loi, sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; et les Nos 16 et 17 qui sont aussi contigus, mesurent chacun trente et un pieds, onze pouces, cinq lignes de face à la dite promenade Franklin, sur cent quatre pieds dix pouces, deux lignes de profondeur; le lot No 16 formant encoignure à la dite rue de la Loi, le tout mesure américaine. Conditions:—Un tiers payable comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque; les dits billets en cas de non-paiement à l'échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an. L'acte de vente sera fait par le shérif. JOHN L. LEWIS, 26 fev—3t30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le marshal des Etats-Unis. Elias Pouvert contre David & Chapus. DANS la Cour de Circuit des Etats Unis, pour le District de la Louisiane—No 1572—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire susdite, j'ai saisi et je vendrai au plus haut enchérisseur, le mardi 23 mars 1847, à 10 heures du matin, au magasin No 93, rue de Chartres, dernièrement occupé par les parties défendantes, tous les droits, titre et intérêt des dits défendants sur ce qui suit: 1o—Le reste du temps à courir sur le bail de la maison située à l'encoignure des rues Conti et Chartres, No 93, dernièrement occupée par les défendants, lequel bail expire le 1er novembre prochain. Cette maison est louée jusqu'au 15 juin prochain, à [illegible], à l'exception du magasin, à trente cinq piastres par mois. L'acquéreur du bail aura droit à ce loyer, à partir du 15 du présent mois. Conditions—$100 comptant, le reste en huit paiements égaux à la fin de chaque mois, pour lequel on exigera des billets à l'ordre de T. Mossy, le propriétaire de la maison. 2o—Le reste du temps à courir sur le bail de la maison No 93, rue de Chartres adjacente à celle ci-dessus, et aussi occupée dernièrement par David & Chapus, lequel bail expire le 1er novembre prochain. Conditions—$25 comptant, la balance en huit paiements égaux, échéant à la fin de chaque mois, pour laquelle l'acquéreur devra fournir ses billets à l'ordre de T. Mossy, propriétaire de la maison. 3o—Une portion de l'installation du magasin, et les appareils du gaz des dites maisons, dont il sera donné une description plus détaillée au moment de la vente. AUSSI Un lot de marchandises sèches. Conditions comptant. Bureau du Marshall des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, 11 mars 1847. Wm F. WAGNER, 12 mars—12 18 23 Marshall des Etats-Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Troisième District Judiciaire — Paroisse de Jefferson. *Succession de Cécilia Cruf, décédée, épouse de A. Agdeen.* EN vertu d'un ordre de cette honorable Cour rendu le 21 Février 1847, le soussigné encanteur pour la paroisse Jefferson offrira en vente publique au café du Court Exchange, encoignure des rues Rousseau et Philip, ville de Lafayette, à midi, MERCREDI, 24 Mars 1847, la propriété suivante, appartenant à ladite succession, savoir: UN CERTAIN LOT DE TERRE avec la cuisine qui se trouve dessus, situé au faubourg [illegible] de cette paroisse, et désigné par le No quatre [illegible] No 63, borné par les rues [illegible] [illegible] Conditions de la vente—Comptant. Paroisse de Jefferson, le 10 Février 1847. S DAMRON, 22fev Encanteur pour la paroisse Jefferson.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 396—La Banque de l'Union de la Louisiane vs William Mackey—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 9 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite saisie dans la dite affaire, savoir: 1o Un lot de terre avec le magasin bâti dessus, situé à l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et Julia, [illegible] JOHN L. LEWIS, 8mars—3ten30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente en liquidation et partage. Succession de feu Françoise [illegible], décédée épouse de Pierre Dinet. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 6 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le vendredi, 9 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété et des esclaves ci après, savoir: 1o Un demi terrain situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues Mandeville et Espagne, faisant partie du terrain désigné sur le plan du dit faubourg, sous le No 242, et mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue de Craps, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No 243, et de l'autre côté par le reste du dit terrain No 242. Ensemble avec les bâtisses y construites. 2o Une négresse nommée BETSEY, âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfants nommés BENJAMIN âgé d'environ 6 ans, et HYPOLITE, âgé d'environ 1 mois. 3o BENJAMIN, nègre âgé d'environ 49 ans. Conditions—comptant. N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Felix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, 8mars—3ten30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feue veuve Joseph Salomon Meller. Dans l'affaire des mineurs Marie-Rose Meller et Etienne Meller. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans No 421—En vertu d'un ordre de vente daté du 17 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mardi 23 Mars 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des dits mineurs, à l'adjudication des propriétés ci-après décrites, savoir: 1o Un certain lot de terre situé en cette ville, rue du Quartier, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à ladite rue du Quartier, sur une profondeur de 60 pieds. Ensemble avec les bâtisses qui existent dessus. 2o Un autre lot de terre situé au faubourg Montreuil, dans l'îlet numéro vingt-trois, désigné sous le numéro six, suivant plan annexé à un acte devant Joseph Cuvillier, notaire public, en cette ville, le 27 septembre 1834, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue St-Avid, sur 136 de face, entre lignes parallèles, entre les rues Desirée et Elmire. Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque et portant intérêt éventuel à raison de huit pour cent l'an. Les actes de vente seront passés par P. E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, 18 fev—3ten30 Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 94—T. A. Bartlette vs Wm J. Whiting, fils, le demandeur—En vertu d'un writ de fieri facias contre T. A. Bartlette, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le mardi, 30 mars 1847, à 10 heures du matin, rue d'Orléans, en face de mon Bureau, près de l'église St Louis, à l'adjudication D'un cheval, d'un buggy, d'une selle, une bride et des harnais, saisis dans ladite affaire.—Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, 18 mars—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu James Purdon, décédé. QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 497—En vertu d'un ordre de vente, daté du 6 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le mardi 23 mars 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux au No 255, rue du Camp, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication Des effets mobiliers appartenant à ladite succession, consistant en meubles, ustensiles de cuisine, linge de table et de corps, bijouterie, argenterie et plaquage, &c. &c. Conditions: Comptant. JOHN L. LEWIS, 19 mar—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

LE soussigné a l'honneur de prévenir les habitans marchands de la Louisiane et des Etats voisins, que par suite du décès de M. Jean Mager, il a choisi pour ses seuls agents et représentants à la Nouvelle-Orléans, et pour tous les Etats du Sud, MM. Hte. de Goer & Rifflard, qui sont et seront à l'avenir les seuls successeurs de M. Mager. "Son dépôt" qui est définitivement établi dans cette maison, sera constamment bien assorti de marchandises françaises et de première qualité, et il espère par l'économie, les soins et les améliorations qu'il ne cesse d'apporter à sa fabrication, justifier et étendre de plus en plus la réputation dont ses produits jouissent depuis longtemps auprès des citoyens des Etats-Unis.... Instruit que quelques fabricants et marchands ont imité sa marque, et vendent des couvertures "inférieures" avec son nom, il saisit cette occasion de prévenir le public que son seul dépôt est chez MM. Hte. de Goer & Rifflard, No 21 rue des Magasins, et qu'il poursuivra devant les tribunaux toutes les contrefaçons et ceux qui les vendent. Le soussigné remercie de nouveau le public de la confiance qu'il a bien voulu avoir en lui et l'assure toujours à la mériter. (Signé) [illegible]

WHISKEY—100 barils [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu John Smith décédé. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour, daté du deux juillet 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, samedi le 24 avril 1847, à midi: La négresse nommée OLIVE, âgée d'environ vingt-cinq ans, maladive, sans garantie quant aux maladies rédhibitoires. L'acte de vente sera passé pardevant [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur. Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS, 23 mars—3fen30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Sophie Nezat, décédée épouse de G. Z. Bagneris. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 20 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le samedi, 24 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de L'esclave nommé ELICK, nègre âgé d'environ 25 ans. Conditions—Comptant. L'acte de vente sera passé pardevant O de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. JOHN L LEWIS, 23mars—3fen30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu J. [illegible], décédé. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 15 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le samedi 3 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de Cent actions sur lesquelles $50 par action ont été payées, du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle-Orléans. Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS, 23mars—3fen30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 246—Charles [illegible] vs Edward [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties intéressées, dans cette affaire, je procéderai le mercredi, 31 mars 1847, à dix heures du matin, au magasin situé rue de la Vieille Levée, No 2, à l'adjudication du fonds du défendeur, consistant en marchandises sèches, coutellerie et bijouterie, une quantité de pendules, glaces, etc.; et de tous les droits, titre et intérêt du défendeur aux marchandises sèches qui se trouvent dans le magasin situé à l'encoignure des rues Carondelet et Poydras. AUSSI—L'installation et étagères du dit magasin. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. JOHN L. LEWIS, 23 mars—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 153—A. J. King vs C S Williams et Co, C S Williams & Norman B. Cook—No 164—Elias E [illegible] vs C S Williams & Co—No 165—Ira Smith vs C S Williams. En vertu d'un ordre de vente daté du 20 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le vendredi, 2 avril 1847, à 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon, No 179, entre les rues St Pierre et Toulouse, à l'adjudication D'un lot de marchandises sèches, consistant en mousseline de laine, mérinos, kerseys, lindseys, caleçons et chemises de flanelle et en laine, schals de bombazin, habits, surtouts &c. pantalons de drap, couvertures de laine et velours de coton, &c. Aussi, 15 pièces de drap. Saisis dans lesdites affaires. Conditions: Comptant. JOHN L. LEWIS, 23mars—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Barthelemy [illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession [illegible] ne seraient pas approuvés et homologués [illegible] Par ordre de la cour. THS C POOLE, 23mars—10j Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 164—Je certifie que le 8 janvier 1847, jugement fut rendu par cette Cour dans l'affaire de Léonora C. Dobbin, épouse de W J. Frierson, vs son mari, dans les termes suivants, savoir: Sur motion de [illegible], avocat de la demanderesse, demandant la confirmation du jugement par défaut entré contre le défendeur le 22 décembre 1846, et après avoir entendu les témoignages, la Cour étant convaincue que la réclamation de la demanderesse est juste—Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse Léonora C Dobbin, contre son mari William J. Frierson, le défendeur, que la communauté de gains et d'acquêts, existant entre eux soit dissoute, et que les esclaves Calvin, Ben et Java soient restitués à la demanderesse comme étant sa propriété, [illegible] et que le défendeur paie les frais de cour. Jugement signé le 11 janvier 1847. Signé T H KENNEDY, Juge. L. S. En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle-Orléans le dix neuf février 1847 et la 71me année de l'indépendance des Etats Unis. WILLIAM P [illegible], Greffier. 22 fev—3 en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 55—Je certifie par le présent que, le 16 de janvier 1847, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire de Jeanne Désirée Andry, épouse [illegible] Marmillon, son mari, dans les termes et chiffres suivants, savoir: [illegible] Jugement signé le 27 janvier 1847. Signé GEO. STRAWBRIDGE, juge de la Cour du 4me Dist. en l'absence du juge Kennedy. L. S. En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de ladite Cour, à la Nouvelle Orléans, le 30me jour de janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et dans la soixante et onzième de l'Indépendance des Etats-Unis. LOUIS R. COURTIN, dep. greffier. 24fev

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, Jeudi, 11 mars 1847. Présent l'honorable A. M. Buchanan juge—No 24 621—Joseph Clark vs. ses créanciers—Sur motion de M. C. Roselius, avocat de Joseph Clark, syndic de ses propres créanciers, et sur entrée faite d'un tableau de distribution, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable et toutes personnes y intéressées, aient à déduire les raisons s'il en est, pourquoi ledit tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués en conformité. Extrait des minutes. JOHN S BARON, 12mars Dep. Greffier.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT de l'Etat de la Louisiane—Paroisse St-Charles—Succession de feu Jules Vaugenon—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu Jules Vaugenon, sont par les présentes priées de les présenter au greffier soussigné dans les dix jours qui suivront la date du présent avis. Bureau du Greffier, le 11 mars 1847. 12mars—10 11j EMILE TASTET, Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE. PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je, Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, certifie que le vingt sixième jour de février dix huit cent quarante-sept, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire de Julien Adorei vs Marthe Félicité Chassereau, sa femme—No. 377—dans les mots et termes suivants, savoir: Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le 18 courant, soit confirmé, que le plaignant Octave Julien Adorei, soit séparé de corps et de biens d'avec sa femme Marthe Félicité Chassereau, que les liens de mariage qui existaient entre eux soient dissous et qu'un divorce final soit prononcé entre eux; que leurs deux enfants Octavie Jeanne Adorei et Wm Laurent Adorei soient placés sous la garde du plaignant, et il est de plus ordonné que la défenderesse paye les frais du procès.—Jugement rendu le 26e jour de février 1847, et signé le 5e jour de mars 1847. JOHN McHENRY, Juge. L. S. En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt deuxième jour de mars de l'année de Notre Seigneur dix-huit cent quarante sept et la soixante onzième de l'Indépendance des Etats Unis. ALF ROUSSEAU, 23mars—3fen30 Greffier

MARCHANDISES SECHES, TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c. &c. NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c. de qualités et prix divers, depuis les broches bon marché, jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi, Toiles, stores et coton 10/4, coton des glands, cordonnets, filets des passementeries, bordures, &c.

Stores transparents. Nous tenons en magasin cet article au-dessous des prix les plus bas payés jusqu'ici, pour de $2 à $20 la paire. Avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis. Notre stock est considérable, la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes, Toiles cirées. 300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton unies et à carreaux, de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil. Toiles pour lingerie, pour fil et d'un bon usage, draps, nappes damassées, linge de table, serviettes, tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi, Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles à très bas prix. DAMERON, THOMPSON & Co. 17mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane

VINGT CINQ PIASTRES de récompense seront données pour l'arrestation de la négresse ELLEN, âgée d'environ 29 ans, taille de 4 pieds 4 à 5 pouces, les dents de devant gâtées. Elle est bien connue en ville comme marchande, et comme ayant appartenue à M. Thibaut de cette ville. Elle parle bien français et anglais. Cinquante piastres de récompense seront données pour la preuve qu'elle reçoit asyle de quelqu'un, contrairement aux lois. J E ARMOR, Encoignure des rues Magasins et Orangers, 16mars—12 2me Municipalité.

$10 de récompense. PARTIE le 11 février courant, la griffonne EPHEMY THOMAS, ou PHŒBE, un peu forte, taille moyenne, lèvres épaisses, ne parlant que l'anglais, de façons assez agréables et en général se tenant proprement. Elle a environ vingt-huit ans et a été louée à M. Scott, restaurateur, à l'encoignure des rues Royale et Douane. On peut s'adresser au bureau de ce journal pour y donner les renseignements qu'on aurait sur cette esclave, ou à la grocerie, encoignure Royale et Ste-Anne. Les personnes qui lui donneraient asile seront poursuivies selon toute la rigueur des lois. 15 mars—30 G BROWN.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION. **B. G. VIGNAUD,** No. 41, Rue de Chartres. IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre; verrerie de table, unie, moulée et taillée; aussi: articles de fantaisie en crystaux de couleur et en porcelaine décorée, plaqué, britannia, ferblanterie, coutellerie de table; couverts en Maillechort plaqué et en german silver; lampes de tous genres, ornements de cheminées, pendules, girandoles, vases, lustres et candélabres. ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE. [illegible]

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES & [illegible] A DEVALL, Encanteur. *Vente de Mais.* CET après-midi, à 1 heure, [illegible] sera vendu, au magasin d'encans [illegible] des rues Carondelet et Perdido [illegible] 2,000 sacs de maïs [illegible] 23mars

PAR J. B. BLACHE. IL sera vendu mardi 23 courant à midi, à la Bourse St Louis, entre les rues de Chartres et Royale: CHARLES, nègre âgé d'environ 26 ans, dûment garanti des vices et maladies prévus par la loi, [illegible] il est cependant absenté une fois de chez son maître. Acte de vente par devant L. J. Ricardo, Esq, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Conditions: comptant. 22 mars

Vente sans réserve d'objets plaqués et articles de fantaisie. PAR N. VIGNIE, No 94, rue de Chartres. IL sera vendu mardi 23 mars à 10 heures du matin, à son magasin d'encan pour clore un fonds d'articles plaqués, tels que porte liqueurs, huiliers, plateaux, corbeilles, sucriers, chandeliers et candélabres à deux branches, vases d'albâtre, pendules dorées, divers services de porcelaine, cuillers en argent d'Allemagne, [illegible], lampes de bronze et autres articles trop longs à énumérer. 21 mars.

Esclaves en vente. PAR BEARD, CALHOUN & CO. MARDI 23 du courant, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Louis: Plusieurs esclaves de prix, comprenant des travailleurs au champ, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, petits domestiques de maison et gardiennes d'enfants. On en donnera de plus amples détails à la vente. 22 mar—2t

VENTES A L'ENCAN.

PAR ABAT & DOMINGON. IL sera vendu, mercredi vingt quatre mars 1847, sans réserve, pour cause de départ, à midi, devant la Bourse de la Cité: [illegible] New-York et sera vendu comme il est ci-dessus, sans réserve. 23 mars—2

MEUBLES! MEUBLES! PAR ANTHONY FERNANDEZ. Bureau rue Toulouse, 37. MERCREDI, vingt-quatre du courant, à 4 heures, au No 73, rue des Remparts, entre les rues Conti et Bienville, il sera vendu quelques meubles, consistant en [illegible] sofas, bibliothèques, miroirs, 2 beaux [illegible] etc. Conditions comptant, sur les lieux. 23 mars—2

Vente pour cause de départ. PAR N. VIGNIE. IL sera vendu sans réserve, pour cause de départ, jeudi 25 mars 1847, à 10 heures du matin, au No 53, rue de Chartres, [illegible] Un magnifique mobilier ayant presque pas servi, [illegible] un beau service de porcelaine, etc. etc. et une batterie de cuisine. 21 mars—2

PAR I. B. WINSTON. 450,000 CIGARES HAVANE A L'ENCAN. IL sera vendu, ce vendredi 26 courant à 11 heures, au magasin de B. [illegible], No 26, rue de la Commune, 450 milliers de Cigares importés de la Havane, et comprenant des Regalias, Cazadores et Millares des marques les plus recherchées, [illegible] Ils sont garantis être exportés par le vendeur. La vente sera positive [illegible] 23mars—4

[illegible] Marchand. Vente sans réserve pour [illegible] partage. PAR N. VIGNIE [illegible]

Vente à l'encan d'une partie des esclaves de la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche. PAR ST-CROIX GUINAULT. IL sera vendu samedi 10 avril prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis: TRENTE CINQ esclaves appartenant à la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, parmi lesquels se trouvent des ingénieurs, forgerons et charpentiers. Les noms, âges et qualités desdits esclaves seront donnés le jour de la vente. Conditions:—Un quart comptant, et la balance à un an de crédit en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale, et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater du jour de l'échéance, s'ils ne sont pas payés à maturité. Tout esclave vendu ne sera livré que lorsque la vente aura été passée, et restera aux risques et frais de l'acquéreur. Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 mars—19

VENTE A L'ENCAN *De Propriétés et d'Esclaves de Valeur.* PAR P. F. TRICOU. IL sera vendu le jeudi 25 mars 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis. 1o UN TERRAIN situé rue St-Philippe, No 215, entre Rampart et St Claude, mesurant au pied français, 32 pieds de face à la rue St Philippe, sur 125 pieds de profondeur, ensemble une maison [illegible] 2o UN TERRAIN situé rue de Chartres, No 49, [illegible] 30 pieds de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, ensemble une maison en briques à 2 étages, [illegible] actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [illegible] Cette propriété est louée [illegible] à partir du 1er mai 1847 à M. B Piffet, à raison de $1,800 par an, avec le privilège par lui de renouveler pour 2 autres années à raison de $2,000 par an, à la charge par lui de faire toutes les réparations nécessaires à ladite propriété pendant tout le temps qu'il l'occupera. 3o MARY, quarteronne, âgée d'environ 25 ans, et ses deux enfants JOHN, âgé de 5 ans et demi, et MANUEL de 16 mois. Mary est une couturière et tailleuse. 4o RICHARD, mulâtre, âgé d'environ 24 ans, domestique de maison, cuisinier et cocher. 5o BETSY, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison. 6o CELESTINE, mulâtresse, âgée d'environ 16 ans, domestique de maison, gardienne d'enfants, sachant coudre. Elle a subi une opération au sein droit. CONDITIONS DE LA VENTE: Pour la propriété située rue St-Philippe: un quart comptant, et pour la balance l'acquéreur fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. Pour la propriété rue de Chartres, l'acquéreur mettra au lieu et place du vendeur pour le montant dû à la Banque des Citoyens et pour la balance fournira ses billets à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, et les esclaves, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit. Il est entendu que lesdits billets seront endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et en cas de non-paiement à l'échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, sans que pour cela les acquéreurs puissent se prévaloir de cette clause pour retarder le paiement. Les actes de vente [illegible] seront passés aux frais des acquéreurs, par devant Adolphe Mazureau, not. pub. 5mars

L. MARASSE, CHIRURGIEN DENTISTE Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitants qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balize jusqu'à Bayou Sara, [illegible]

EN débarquement du [illegible] de Belfast, et à vendre par les soussignés: Un bel assortiment de [illegible] McDOWELL & JECK, 29, Douane.

CLOUS—100 barils clous, 100 do, de 4, 5, 1/2 et 5 pouces, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, Gravier

POIVRE—200 sacs Sumatra, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier

RIZ—100 barriques de la Caroline, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier

MAQUEREAUX—200 barils [illegible] No 3, [illegible] de la Nouvelle-Ecosse, No 3, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, rue Gravier

CAFE JAVA—300 sacs vieux café Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier

THE—100 boites de treize et de six livres, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier

SUCRE de Boston raffiné—200 barils et [illegible] de sucre raffiné, en pains et en morceaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, Gravier

DENIMS—100 balles denims de dix fils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40 Gravier

CHANDELLES—200 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 22 mars 40, rue Gravier

GANTS FIL—200 douzaines [illegible] LOBSON & SILVESTRE, 15mars 36 rue de Chartres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Hudson & Turpin ont transporté leur bureau au No. 31 rue de la Vieille Levée.

ON demande à louer ou à acheter [illegible] J F [illegible] & Co, 24 Vieille Levée.